

OLLAINVILLE, le 27 JAN. 2012

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes de l'Arpajonnais

à

Monsieur Michel GAILLARD
Président
CPDP LGV POCL
68 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris.

Affaire suivie par : Eléonore COHEN-DUJARDIN
N/Réf : PF/GD/ECD - N°1/2012
Objet : Projet LGV POCL / Débat public

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention du projet de ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans, Clermont-Ferrand-Lyon (POCL), présenté dans le cadre du débat public en cours. Il a fait l'objet d'un cahier d'acteurs de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Centre-Essonnes-Seine-Orge (AUDES) et de ses membres dont la Communauté de Communes de l'Arpajonnais (CCA) fait partie. Je souhaite, par la présente, réaffirmer la position de la CCA sur ce projet.

Le territoire de l'Arpajonnais ne doit pas uniquement être perçu comme une potentialité de tracé pour la future LGV mais doit également être considéré comme un bassin de vie et de développement francilien. L'utilisation du réseau existant entre Brétigny et Paris-Austerlitz avec la possibilité de desserte de la gare de Juvisy-sur-Orge ou Brétigny-sur-Orge constitue un réel intérêt pour le territoire de la CCA et notamment pour favoriser son développement économique.

Cependant le fonctionnement actuel du RER C nécessite d'être amélioré, pas uniquement dans la perspective du passage de la LGV POCL, mais bien pour le transport quotidien des usagers du RER et habitants du territoire qui voient leur conditions de transport se dégrader de plus en plus. Le projet d'accroissement du nombre de voies entre Juvisy-sur-Orge et Paris dans le cadre d'une utilisation du réseau existant par la LGV POCL constitue l'un des véritables atouts du projet pour l'Arpajonnais, mais le sextuplement des voies doit intervenir en amont et ne doit pas être conditionné par la réalisation de celui-ci.

L'une des hypothèses présentées envisage une traversée par l'Est de l'Arpajonnais (Saint Germain les Arpajon, La Norville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix, Cheptainville et Lardy). Je tiens à attirer particulièrement votre attention sur le fait que ces communes se trouvent pour la plupart à l'Ouest du Plateau de Vert le Grand et pour Lardy dans la Vallée de la Juine avec des sensibilités environnementales et paysagères fortes à préserver. Je vous demande donc de bien vouloir nous consulter pour avis lors de l'élaboration du tracé.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Pascal FOURNIER